

Initiatives ministérielles

formation pour améliorer leur main-d'oeuvre, mais, une fois de plus, le gouvernement ne devrait pas puiser dans le compte d'assurance-chômage pour financer cette formation.

Cela m'amène à l'objet réel du projet de loi et aux principes sur lesquels il se fonde. Il n'a pas pour but de mieux financer la formation puisque, comme je l'ai signalé, le gouvernement a réduit le budget de formation de 32 p. 100 depuis 1984. Son véritable objectif est de réduire le déficit, qui est l'une des grandes priorités du gouvernement. Après avoir coupé de 32 p. 100 le budget de la formation depuis 1984, le gouvernement se rend compte qu'il est obligé de faire marche arrière, mais où trouver l'argent? Le gouvernement ne voulait pas le puiser dans le Trésor, alors il est allé le chercher dans le compte d'assurance-chômage. Soit dit en passant, l'année dernière, la caisse d'assurance-chômage contenait un surplus courant de 2,8 milliards de dollars, alors que le gouvernement enregistre actuellement un déficit. Le gouvernement s'est dit: «Nous allons puiser des fonds dans la caisse et, en même temps, interrompre les contributions qu'exige de nous la loi.»

• (1140)

L'autre théorie qui sous-tend ce projet de loi, c'est que le gouvernement croit réellement que les chômeurs sont des paresseux. Si on les laisse souffrir un peu de la faim et qu'on leur rend la vie très difficile, ils finiront bien par trouver du travail. Comment peut-on réellement croire pareille chose dans un pays comme le Canada? Il faut admettre qu'il y a peut-être un faible pourcentage de gens qui abusent du régime. Néanmoins, nos chiffres montrent que moins de 2 p. 100 des Canadiens le font. Comment peut-on réellement penser cela, alors qu'au Canada on compte essentiellement sur les industries primaires et en grande partie sur le travail saisonnier?

Par exemple, je retourne parfois dans l'Île-du-Prince-Édouard, où les habitants vivent de la pêche, de l'agriculture, de la culture des pommes de terre et de l'industrie du tourisme. Quand vient novembre, ces industries ferment leurs portes. On ne peut pas pêcher à travers la glace ni récolter des pommes de terre au milieu de l'hiver. En outre, la transformation de ces produits ne peut durer qu'un temps. Et à moins de pouvoir compter sur la tenue de congrès, l'industrie touristique ferme également ses portes.

M. Hockin: Elle ne ferme pas ses portes.

M. Allmand: Voilà un Ontarien qui parle. Elle ne ferme pas complètement, mais en grande partie. Les autocars qui empruntent le traversier pour se rendre à l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas aussi nombreux l'hiver. Les plages ne sont pas très agréables dans l'île pendant cette saison.

M. Hockin: Le ski y est fantastique!

M. Allmand: C'est un Ontarien qu'on entend. J'ignore si le député cherche à nier que le travail saisonnier soit un fléau au Canada. Le travail saisonnier est un mal qui nous afflige. Il faut en tenir compte. Un grand nombre de ces personnes veulent travailler mais ne le peuvent pas. Il n'y a pas de travail l'hiver, même dans la construction. Tout le monde reconnaît que la construction ralentit en hiver. Qu'allez-vous faire? Laisser ces gens sans aucun revenu pendant l'hiver?

C'est une des réalités du Canada. Parce que nous dépendons d'industries extractives dont les produits se vendent sur les marchés mondiaux, nous sommes tributaires des cours mondiaux et de la conjoncture mondiale. Quand le comité législatif est allé à Sudbury, on nous a très bien expliqué que, en 1982, quand les cours mondiaux du nickel ont fléchi, les sociétés Inco et Falconbridge ont mis à pied quelque 7 000 travailleurs parce qu'elles ne pouvaient pas vendre leur nickel sur le marché mondial. Le prix était trop bas par rapport à leurs coûts. Elles ont mis 7 000 travailleurs à pied, et quelque 3 000 autres l'ont été aussi dans des industries connexes. Dix mille personnes étaient donc en chômage à Sudbury, non pas parce qu'elles ne voulaient pas travailler mais à cause de la conjoncture mondiale. Ces personnes sont restées sans travail pendant presque un an.

Les témoins nous ont tous dit les uns après les autres que sans le programme d'assurance-chômage la collectivité aurait été gravement ébranlée, mais parce que nous avons un régime solide d'assurance-chômage, ces chômeurs du nickel et de secteurs connexes ont touché les prestations et ils ont pu payer leur loyer, leur épicerie et les choses essentielles, même si les prestations ne correspondaient qu'à 60 p. 100 de leur salaire. Ils ont pu quand même faire circuler l'argent dans leur ville, ce qui a permis à un grand nombre de petites entreprises de survivre.

Ce n'était pas comme la grande crise économique des années trente. L'un des problèmes à l'époque tenait à l'absence d'assurance-chômage. Lorsque certaines entreprises ont fermé leurs portes et que les travailleurs n'ont plus eu d'argent à dépenser, le reste de la collectivité en a souffert. Cela a eu un effet cumulatif dans les